



# ALTERNATIVES CITOYENNES

Bimestriel d'information et d'échanges du Programme Concerté Pluri-Acteurs - PCPA-Congo  
Siège : Case J-043 V-OCH-Moungali III - Brazzaville / [www.pcpacongo.org](http://www.pcpacongo.org)  
Directeur de publication : Félix BATANTOU OUMBA ; email : [bajeanfelix@gmail.com](mailto:bajeanfelix@gmail.com)

Le contenu de ce journal ne peut, en aucun, cas être considéré comme reflétant la position du Gouvernement congolais, du Ministère français des Affaires étrangères et européennes et de l'Union européenne .

NUMERO 013 - Juin 2012

Gratuit



Union Européenne



## Quelle analyse du drame du 4 mars 2012 ?

Il ne s'agit pas d'une analyse, à proprement parler, dans ce numéro. Mais il est question de se faire une idée de l'engagement de la société civile dans la prise en charge des victimes du drame du 4 mars dernier, à Brazzaville.

Des explosions ont eu lieu au dépôt d'armes et de munitions du camp blindé de Mpila, à Brazzaville, à cette date. Elles ont causé de nombreuses pertes en vies humaines. Elles ont fait de nombreux sinistrés et rasé ce quartier.

Trois mois après, Alternatives Citoyennes s'est proposé de faire un dossier sur ce drame à propos de l'engagement de la société civile. La question centrale étant : « Drame du 4 mars 2012, trois mois après où en est-on ? »

Le champ d'action a été circonscrit sur les organisations de la société civile membres du PCPA et aussi non membres. Ce dossier permet d'orienter les actions des OSC face à la reconstruction de Mpila et de définir des propositions plus pertinentes dans cette reconstruction.

La Rédaction

## Interview de Madame

Emilienne RAOUL, Ministre des Affaires sociales, de la Solidarité et de l'Action humanitaire :

## La société civile appelée à s'organiser en corps de métiers de bâtiment.

(PP. 2 - 3)



Dossier sur le 4 mars 2012 à propos de l'engagement de la société civile.  
La question centrale étant :  
« Drame du 4 mars 2012, trois mois après où en est-on ? »



Ce qui reste du lycée de la Révolution à Ouenzé



Les déplacés au site Cathédrale Sacré-Cœur, le 4 Mars 2012



Les tentes sur le nouveau site de la cité des 17

COMMUNIQUER C'EST CRÉER LE DIALOGUE CHAQUE JOUR

## Reconstruction de Mpila

### La société civile appelée à s'organiser en corps de métiers de bâtiment

Le conseil est de Madame Emilienne RAOUL, Ministre des Affaires sociales, de l'Action humanitaire et de la Solidarité, qui a bien voulu nous accorder une interview dans son bureau. Ceci trois mois après le drame de Mpila, à Brazzaville.

**Vous avez lancé plusieurs fois l'appel à la solidarité des organisations de la société civile vers les victimes du 4 mars dernier. Quelles sont les réponses obtenues de la part de la société civile ?**

Il y a eu de nombreuses réponses. On ne s'y attendait pas. Pratiquement toutes les couches sociales ont répondu à cet appel de la solidarité. Concernant, particulièrement la société civile, on peut dire que le niveau de son intervention dépendait de l'organisation même de chaque ONG, association. On peut distinguer plusieurs types d'interventions, selon la nature même de l'ONG.

Il y a les ONG étrangères ou internationales qui sont intervenues dans le cadre du 4 mars et ont reçu de leur gouvernement ou de leur fédération des financements pour porter secours dans un pays, notamment le Congo.

Ces ONG sont arrivées avec leurs moyens. Parmi ces ONG vous avez celles qui se sont occupées du déminage et qui avaient des moyens assez solides des secours d'urgences, des handicaps.

Vous avez des ONG nationales qui sont affiliées au niveau international à des fédérations. Ces ONG, aussi, ont apporté leur contribution parce qu'elles-mêmes en recevaient d'ailleurs, en termes de financements, par exemple. Ces ONG avaient des compétences pour faire le travail dans lequel elles voulaient s'inscrire. Ce sont des ONG qui, en général, travaillent avec les agences du Système des Nations unies. On reconnaît en elles

une certaine compétence dans les domaines de la santé, du trauma counseling, de l'eau, l'assainissement et bien d'autres.

Toujours au niveau national, vous avez de grandes fondations qui existent chez nous,

au compte : « catastrophe de Mpila » ; c'est à travers ces sommes reçues que nous avons pu faire des interventions bien spécifiques dans les sites.

Vous avez d'autres associations qui n'ont ni de compé-

munautés étrangères qui vivent chez nous, la diaspora congolaise (en Europe, Afrique ou en Amérique). En dehors de biens matériels, elles nous ont toutes apporté un soutien moral. C'était très important.

les sites ouverts par le gouvernement. Pour ne pas en oublier, je dirais, par exemple, qu'il y avait Caritas, qui se trouve jusqu'aujourd'hui dans les sites avec la Croix Rouge Congolaise.

Nous avons hautement apprécié leur intervention.



Emilienne RAOUL et le Général Paul Victor MOUANI, sur le site de la cité des 17

qui ont quelques moyens. Elles ne mettent pas à notre disposition des compétences mais beaucoup plus du matériel : des vivres et non vivres. Nous avons beaucoup reçu de ces fondations nationales.

Il y a aussi de petites associations qui n'ont pas une compétence particulière à offrir, mais, souvent peuvent apporter en numéraire leur contribution.

On a reçu de l'argent en espèces que nous avons mis

tence, ni des moyens financiers, mais qui ont la force physique, en général des jeunes.

Ces associations sont venues nous aider à transporter, nettoyer, faire des « petits boulots » dans les sites. Leur apport était nécessaire dans tout ce que nous faisons.

Il y avait aussi, parmi ceux qui nous ont apporté de l'aide, les confessions religieuses, syndicats, individualités, personnes anonymes, com-

**Comment avez-vous apprécié l'intervention de la société civile ?**

Elle était essentielle, cette intervention de la société civile. Elle se situait à plusieurs niveaux.

En effet, comment se présentait la situation ? Nous avons eu de nombreux blessés, des morts, des survivants dans un état de choc, de détresse et de précarité. Alors, l'intervention de la société civile s'adaptait à ces différentes situations présentées par les sinistrés. En ce qui concerne les décédés, il fallait retirer des cadavres des gravats.

Nous avons la Croix Rouge Congolaise qui nous a beaucoup aidés et qui continue à le faire. Elle-même aidée par la Croix Rouge Française et le CICR (Comité International de la Croix Rouge), en termes de financements accompagnés très souvent de formation.

Ensemble, elles ont fait un travail énorme dans l'identification des corps à la morgue ; les blessés qu'il fallait acheminer vers les centres hospitaliers. On les transportait à dos d'hommes, dans des brouettes, etc. Des individus qui se sont, vraiment, donnés corps et âme pour amener tous ces blessés dans les hôpitaux.

Et puis, vous avez la société civile qui s'était investie dans l'organisation de la vie dans

**Dans la reconstruction de M'Pila, avez-vous pris en compte des acteurs de la société civile victimes de ce drame c'est-à-dire les acteurs ayant leurs activités, leurs sièges dans ces quartiers, aujourd'hui, dévastés ?**

Tous les dossiers qui concernent la reconstruction doivent être acheminés auprès du président de la commission d'évaluation et de la reconstruction, qui est le Ministre d'Etat Pierre MOUSSA.

Si vous aviez un siège dans cette zone dévastée, vous devez envoyer votre dossier auprès du président de la commission d'évaluation. Ce n'est pas ici au ministère en charge de l'action humanitaire.

Vous avez parlé de ceux qui ont perdu leur outil de travail, leurs petites unités de production, tout sera pris en compte. Il faut que cela soit évalué. Comment savoir que dans telle parcelle il y avait une personne qui avait un petit atelier de réparation de vélo ?

Il faut que les gens se prononcent, mais s'ils ne se prononcent pas, on ne saura pas. Il faut donc constituer les dossiers à envoyer à cette commission.

(Suite page 3)

## Reconstruction de Mpila

(Suite de la page 2)

### Quelle, peut être, selon vous, la place des acteurs de la société civile, dans la reconstruction de Mpila ?

Au niveau du gouvernement, nous avons eu beaucoup de propositions pour la plupart venant de l'extérieur.



Une des tentes installées dans les quartiers sinistrés

Quelles sont ces propositions ? C'est, par exemple : un plan architectural pour les maisons, tels les logements sociaux, il y a aussi des financements qu'on nous propose.

La plupart des propositions viennent de l'extérieur, très peu au niveau national. Je ne saurais vous dire si la société civile de notre pays a fait des propositions. Pour faire des propositions, il faut

que cette société civile soit déjà organisée en corps de métiers du bâtiment. Est-ce qu'il y a une association de maçons ? Comme on voit, ailleurs, de « Maçons Sans Frontière », c'est une association. Des « Ingénieurs

Sans Frontière, » c'est une association. Qui offrirait leurs services gratuitement, bénévolement pour le développement d'un quartier, d'une communauté, d'un pays ?

Est-ce que ceci existe chez nous ?

Si vous demandez que la société civile participe, il faut déjà qu'elle soit organisée.

Si elle n'est pas organisée en construction, dans les dif-

férents corps de métiers du bâtiment, par exemple, les peintres, maçons, vitriers, carreleurs etc. c'est bénévolement qu'elle doit se mettre au service des autres.

Est-ce que cela existe ? Si cela n'existe pas, nous ne verrons pas la société civile participer à la reconstruction de Mpila. Mais peut-être on retrouvera d'autres groupements, par exemple, des coopératives de ferrailleurs, etc. Ceux-là nous offrent un service mais, en contrepartie, il faut payer.

### Au regard de l'ampleur du sujet, vous avez sans doute un appel à lancer sinon un message à l'endroit de la société civile ?

Dans tout ce que nous voulons faire, en tant que société civile, nous devons avoir les moyens et nous devons aussi avoir des compétences. Ce sont les deux choses essentielles. Et en plus le temps à offrir. Pendant ces mois, nous avons utilisé beaucoup de jeunes pour la manutention, c'était payant.

Mais, en dehors de cela, la société civile doit être compétente dans un domaine bien précis. Dans l'humani-

taire, nous avons des secteurs : enregistrement, protection, abris, alimentation, nutrition, santé, eau, hygiène et assainissement, services communautaires, et le secteur en lien avec la santé : le trauma counseling.

Là, vous voyez, avec le drame que nous avons eu, des personnes qui avaient une certaine compétence dans ce domaine et qui se sont regroupées en association pour venir offrir leurs servi-

ciaux, nous allons nous regrouper en association pour venir en aide à ceux qui souffrent. Ce qui fut fait. Jusqu'à ce jour ils continuent à travailler dans les sites. Il faut donc avoir une certaine compétence pour que les autres vous donnent les moyens de pouvoir les pratiquer au profit de ceux qui ont besoin. A ce propos, ce sont les agences du Système des Nations unies, et autres partenaires, le Gouver-

nement, des particuliers qui peuvent mettre leurs financements à la disposition de ceux qui travaillent dans une action caritative ou de développement.



Une tente ouverte

ces dans le debriefing, pour le suivi psycho-social de tous ceux qui étaient traumatisés. Voilà, une ONG qui vient de naître. Ils se sont éduqués, nous sommes des éducateurs, psychiatres, psychologues, assistants so-

ciens, nous allons nous regrouper en association pour venir en aide à ceux qui souffrent. Ce qui fut fait. Jusqu'à ce jour ils continuent à travailler dans les sites. Il faut donc avoir une certaine compétence pour que les autres vous donnent les moyens de pouvoir les pratiquer au profit de ceux qui ont besoin. A ce propos, ce sont les agences du Système des Nations unies, et autres partenaires, le Gouver-

Propos recueillis par : Justin Ducker MAMBIKI

## Prise en charge des victimes

### 9090 : une ligne verte en détresse ?

Consécutives au drame de Mpila, une ligne verte avait été mise en place, le 7 mars 2012, par les autorités congolaises. Animée par l'Association Serment Universel (ASU), ONG congolaise de référence dans l'accompagnement psychologique des personnes en détresse, cette ligne devrait servir de dispositif d'échanges d'informations entre les autorités et les populations, au sujet des explosions des munitions et armes de guerre ayant secoué la capitale congolaise, suite à un incendie qui a dévasté le magasin d'armes à la garnison militaire de Mpila, le 4 mars dernier. Aujourd'hui, qu'est-elle devenue ? Comment l'Association Serment Universel se débrouille-t-elle à assurer sa mise en œuvre ? Zoom sur la ligne 9090.

Dans son dernier rapport publié en mai 2012, l'Association Serment Universel réclame aux promoteurs de l'initiative 9090, la tenue régulière de la concertation des

parties prenantes, pour un meilleur pilotage du projet ; la mise en place d'un dispositif professionnel (call center) de réception et traitement professionnalisés des

appels ; la mise en place d'une convention de partenariat entre l'ASU et le gouvernement, pour une définition claire des responsabilités de chaque partie ; la mi-

se en place d'un mécanisme de transmission des informations aux écoutants, afin de bien informer les populations ; et assurer la visibilité de l'Association Serment

universel et des autres partenaires impliqués dans le projet 9090 sur tous les supports ...

(Suite page 4)

## 9090 : une ligne verte en détresse ?

(Suite de la page 3)

L'Association Serment universel souligne que ces recommandations sont le corollaire d'une absence de moyens logistiques et financiers, afin de garantir le fonctionnement optimal de cette ligne verte.

Aussi, l'absence d'un cadre de concertation pour le bon pilotage de l'initiative 9090 - renchérit l'organisation handicapée-t-elle les échanges entre partenaires. Ce qui ne permet pas la prise de décisions concertées dans les meilleurs délais.

Les téléphones « portables » ne sont pas appropriés pour répondre aux appels dans le cadre professionnel de relation d'aide à distance. L'organisation de mise en œuvre indique l'absence d'un mécanisme officiel de transmission des informations actualisées aux conseillers.

Ce qui explique le déficit d'information ne permettant pas aux conseillers de bien renseigner les populations sur les initiatives, les décisions et les actions du gou-

vernement et de tous les retrouvés leurs parents par partenaires impliqués dans l'intermédiaire de cette ligne.



Séance d'expérimentation de la ligne 9090

la riposte à ce drame.

Pourtant cette ligne verte est d'une importance capitale, aussi bien pour les populations, que pour les autorités de Brazzaville. Aujourd'hui, 90 familles, au total, ont été réunifiées grâce à cet outil de communication. Dès son lancement, courant mars dernier, 71 familles avaient été réunifiées.

Au mois d'avril, 18 autres ont

Selon l'Association Serment Universel, la ligne verte a reçu 302 appels centrés sur la découverte des obus et munitions pour le seul mois d'avril. Toutes ces informations ont été relayées à la cellule de crise des Forces armées congolaises grâce à la ligne verte.

Comparés aux résultats du mois de mars, ceux d'avril sont en baisse. A titre illus-

tratif, le premier rapport (du mois de mars) rapporte qu'en deux semaines, la ligne verte a été sollicitée 11818 fois par des populations. Pour le mois d'avril, cependant, seuls 6761 sollicitations ont été enregistrées.

La même source souligne que les thématiques abordées par les appelants portent souvent sur des informations d'ordre général tels : "les cadavres retrouvés", "les obus et autres munitions découverts par les populations", "pilleurs identifiés", "besoin d'assistance médicale et sociale", "recherche des parents". Au sujet des thématiques, l'ASU relève que le mois d'avril a connu une variante : « Les populations admises dans les sites s'informent maintenant sur le Vih et Sida ».

A propos de cette dernière thématique, les sinistrés s'informent constamment sur les connaissances de base du Vih et Sida.

Ce qui empêche l'Associa-

tion Serment Universel de fermer l'initiative 9090 comme l'a souligné le Président de ladite organisation, Julien Makaya : « L'usage de la ligne verte par les sinistrés pour s'informer sur les questions liées au Sida nous interpelle à plus d'un titre et, nous appelle à la retenue. Néanmoins nous serions obligés, tôt ou tard, de la fermer, faute de moyens. C'est pour ces raisons que j'invite les autorités congolaises à faire un sursaut d'orgueil pour doter la ligne verte des moyens conséquents et éviter la déprime des populations ».

Au moment où les populations admises dans les sites affichent une nette envie de s'informer à travers l'initiative 9090, les autorités congolaises jouent à saute-mouton. Du coup, la ligne verte manque de ressources nécessaires pour son fonctionnement et, l'Association Serment Universel menace de la fermer.

Jean Bruno Mitsoko

## Defusing pour sinistrés de Mpila

Plus de 2000 sinistrés ont été soumis au defusing psycho post trauma au lendemain des explosions ayant secoué Brazzaville en tout début du mois de mars dernier. Les experts de l'Association Serment Universel (ASU) ayant conduit les opérations de soutien psychologique au Centre hospitalier et universitaire (CHU), à l'Hôpital de Makélékélé, Baccongo, Nkombo, ont décelé des signes caractéristiques des troubles psychologiques graves auprès des sinistrés admis dans les sites d'hébergement ouverts pour la circonstance.

Selon cette organisation, les troubles vont de l'insomnie à l'agressivité et, sont présents aussi bien chez les victimes primaires que secondaires.

A titre illustratif : chez les victimes primaires, il a été décelé deux signes majeurs : l'insomnie et l'incapacité à s'exprimer, des flash back renvoyant la scène dans chacun de ses détails, des nausées et perte d'appétit. Ces troubles sont présents chez les nationaux que chez les étrangers (Chinois).

Selon Corretta Ondongo, une des psychologues de l'ASU qui a mené les activités de soutien psychologique sur les sites et frais émoulu de la Chine, les troubles du sommeil sont en général caractérisés par l'insomnie et les cauchemars. A cela s'ajoute une hyper religiosité, c'est-à-dire un recours à la prière de façon permanente et exagérée.

Chez les victimes ayant subi

un traumatisme crânien, il a été constaté une agitation psychomotrice, une hypersensibilité au bruit (surtout pour les sons particuliers), des pertes de mémoire et une agressivité notoire.

Chez les enfants, jeunes et adolescents, il a été noté une hypersensibilité au bruit, des pertes de mémoire, le repli sur soi et refus de s'alimenter chez certains enfants, le sentiment d'insécurité, la peur, la logorrhée verbale et même des flash back.

D'une manière générale, l'ASU a épinglé aussi chez les victimes le sentiment de colère envers les autorités, le d'espoir dû à la perte de parents proches et matérielle. Chez ces victimes, le sentiment d'impuissance, par exemple, celui d'un chef de

famille dont le bras de sa fille a été amputé, a donné place à une sorte de satisfaction donnant lieu à une possibilité d'exprimer leur frustration, leur colère, leur regret, sans être jugés.

Cette cure de defusing n'a pas seulement permis de décelé ces troubles, mais également de réconcilier les victimes avec leur environnement, leur pays et leurs autorités. La reprise de la confiance en soi nécessite beaucoup d'efforts aux victimes et aux techniciens, mais la dragée n'a duré que le temps d'une rose.

Julien Makaya, Président de l'ASU, a déclaré : « Son organisation a déjà beaucoup fait pour le pays. Rien que pour ce laps de temps a coûté très cher à l'ASU pour déployer et entretenir les psy-

chologues car, au risque de les déprimer, les psychologues soumis à la détresse des victimes ont constamment besoin d'être entretenus eux-mêmes par une thérapie appropriée ».

Ces activités d'accompagnement ou de soutien psychologique aux personnes en détresse ont permis aussi d'amortir le choc psychologique subi par les étrangers. 13 Chinois avant d'être rapatriés chez eux ont été soulagés grâce aux psychologues de l'ASU dont la langue chinoise n'a pas constitué un frein.

L'ASU a encore beaucoup à faire auprès des sinistrés, mais l'action a été arrêtée faute de moyens financiers.

Jean Bruno MITSOKO

## Réseau CARITAS

**Entretien avec Ulrich NTCHIETE, Chargé de projets à Caritas-Brazzaville, Responsable de la cellule opérationnelle au niveau du Réseau Caritas, dans le cadre de la gestion de la crise du 4 mars 2012.**

**Du 4 mars, jusqu'à l'ouverture du site de la cité des 17, qu'est-ce que Caritas a fait pour la prise en charge des victimes de ce drame ?**

Le Réseau Caritas a commencé à se mobiliser dès les premières grosses explosions, car c'est à ce moment que des échanges téléphoniques se sont engagés entre les responsables pour s'informer de ce qui se passait. Et à 9h30, nous avons la certitude qu'un drame s'était produit à Brazzaville, le 4 mars 2012. C'est pourquoi, avant midi, le

responsables tant au niveau de l'Eglise catholique qu'au sein de l'organisation.

Dès le 5 mars, Caritas a pris une part active à la réunion de coordination humanitaire, organisée par le ministère des Affaires sociales avec tous les partenaires au développement exerçant au Congo dont les agences du système des Nations Unies et les ambassades accréditées. A l'issue de cette réunion, Caritas a suggéré et obtenu du Ministère des Affaires sociales l'ouverture des nouveaux sites, notamment ceux des Eglises Kim-

pé régulièrement aux réunions de coordination de l'action humanitaire où se donnaient toutes les orientations.

### **Implication du réseau Caritas à Brazzaville sur le terrain.**

De façon spécifique, Caritas avait reçu mandat du Ministère des Affaires Sociales pour s'occuper des distributions et de l'identification sur les 09 sites abritant les personnes sinistrées et déplacées, notamment : Paroisse Notre-Dame du Rosaire, Cathédrale, Kimbanguiste Plateau, Salutiste Plateau, Stade annexe, Kimbanguiste Talangaï, Marché Nkombo et Paroisse St Grégoire de Massengo.

### **De l'identification**

L'enjeu de l'identification était la maîtrise des effectifs qui devait permettre une meilleure orientation/canalisation des aides apportées aux sinistrés et déplacés. C'est ainsi que jusqu'à la date du 19 mars, les effectifs connus des sites sont ceux qui ont été fournis par Caritas qui déployait des équipes pour faire un travail de nuit. Par la suite, l'expertise de Caritas a été utilisée par le HCR sollicité par le gouvernement pour l'aider à faire d'identification sur l'ensemble des sites. Ce travail a permis d'établir un chiffre mieux maîtrisé de près de 10.000 personnes sinistrées et déplacées sur les sites à la fin du mois de mars.

### **Des distributions**

Caritas s'est occupée aussi de tout ce qui est distribution, que ce soit des vivres ou non vivres sur les sites, grâce à leur expérience dans la gestion des crises précédentes que le pays a

connues. S'appuyant sur cette expertise, et dès le mercredi 7 mars, Caritas avait déjà bénéficié de l'appui en vivres de la part du Programme Alimentaire Mondial (PAM) pour pouvoir répondre déjà aux premiers besoins en vivres qui se manifestaient au niveau des différents sites.

La distribution des vivres offerts par le PAM a commencé par le positionnement de ces vivres, dès le mercredi, sur les sites de la Cathédrale, Notre Dame du Rosaire et dans d'autres. La distribution de ces vivres du PAM s'est poursuivie le jeudi 8 dans les autres sites.

En dehors de la distribution des vivres PAM, il y a eu des campagnes de distribution propres à Caritas. C'est le cas de la distribution des seaux, assiettes, gobelet et savons, don de l'Ambassade d'Allemagne ; de la distribution des pagnes accompagnés des trousseaux d'hygiène, don de la Caritas RDC ; la distribution du riz, du sucre, du lait, de l'huile et des kits cuisine aux femmes enceintes et femmes allaitantes sur l'ensemble des sites, don de la société DMC-IRON ; les distributions des kits hygiène et des kits NFIs grâce aux appuis des partenaires comme : Secours Catholique, Catholic relief Service (CRS), Caritas CUENCA (Espagne), Caritas Pamplona (Espagne) et les fonds de la société DMC-IRON.

### **Hygiène et Assainissement**

En dehors des latrines de la cathédrale, Caritas a construit un puisard sur le même site pour une meilleure évacuation des eaux usées au moment où des cas de choléra avaient commencé à

être signalés sur certains sites.

Les latrines du site de St Grégoire de Massengo ont aussi été construites par Caritas avec un bloc de 12 latrines et 6 douches.

### **Autres actions**

Les différentes Caritas paroissiales de l'archidiocèse de Brazzaville, sur appel de Mgr Anatole Milandou, Archevêque de Brazzaville, ont déferlé vers la Caritas de Brazzaville, pour déposer qui, un lot d'habits, qui un lot de vivres, qui un peu d'argent, qui a donc permis aussi de venir en aide à toutes ces personnes sinistrées ou déplacées. Il y a eu une action ponctuelle, qui s'est passée aussi par le canal de Caritas, consistant à distribuer sur l'ensemble des sites aux femmes enceintes ou aux femmes allaitantes, des couches, des habits pour bébés, de l'eau potable et un peu de lait. Le Réseau Caritas a bénéficié de l'appui d'une famille chrétienne de Belgique qui, par l'entremise de l'Abbé Alfred MALANDA, a permis de faire des dons de seaux, du savon et de l'eau minérale aux familles du site de Massengo.

Voilà un peu, de façon ramassée, les différentes actions menées par Caritas, dans le cadre de la réponse humanitaire apportée à la crise du 04 mars 2012, et ce avant, bien sûr, l'aménagement du site de la cité des 17. L'ouverture de ce site, plus connu sous l'appellation de « module ENI », a changé la donne dans la gestion des personnes sinistrées et déplacées, car elle consacrait la fin des sites de fortune ou non adaptés.

**Junior NGUEMBO**



Site des déplacés internes du marché Nkombo au Nord de la ville, le 05 Mars 2012

chargé des projets a reçu mandat du Secrétaire Général en déplacement à Pointe-Noire, de faire la ronde des hôpitaux et de la ville pour prendre la mesure du drame. Aussi avons-nous pu constater la désorganisation des services d'accueil des blessés, dans la plupart des hôpitaux et l'embarras des familles déplacées amassées dans les jardins publics et le long des grandes artères, ne sachant visiblement pas à quel saint se vouer.

Ces constats ont constitué pour l'organisation caritative une matière à réflexion pour les échanges avec leurs res-

banguiste et Salutiste Plateau de 15 ans, et la paroisse St Grégoire de Massengo que nous avons fait ouvrir après négociation avec les responsables de ces églises sœurs.

Le même 05 mars, au soir, et pour parer au plus pressé, nous avons fait creuser deux latrines sur le site de la cathédrale et servi un premier repas de riz à la sauce tomate, particulièrement aux enfants de moins de 5 ans, fruit des cotisations faites entre les agents Caritas et de la Commission Justice et Paix. En dehors de ces actions ponctuelles, Caritas a partici-

## Les actions du Réseau Caritas dans le site ENI-Congo à la cité des 17

Le site d'accueil des sinistrés aménagé à la cité des 17, par les sociétés SGE-C et FRANCO VILLARECCI, sur financement d'ENI-CONGO (ex Agip Recherche Congo). Le Réseau Caritas y a implanté 100 tentes et en assure la gestion, selon le protocole signé avec ENI.

Parmi les tâches dévolues à Caritas, il y a, entre autres : l'entretien et l'assainissement, la promotion de l'hygiène, la sensibilisation, la distribution, l'entretien des infrastructures communes telles que la buanderie, le foyer, les latrines et le bloc cuisine. Dès leur arrivée par vague, les populations du site ont été sensibilisées sur les règles de vie à observer pour maintenir le site en état de salubrité. Cette sensibilisation a permis aussi de fixer les règles d'utilisation des infrastructures de vie commune.



Vue des tentes du site de la cité des 17

### Caritas prévoit mener d'autres actions d'envergure

Présentement, il reste encore, dans ce que Caritas voudrait faire, une action d'envergure qui va concerner l'ensemble des sites. Il s'agira de faire la distribution de près de 3000 kits composés

des savons, assiettes, gobelets, sceaux d'eau, du papier attend les bidons qui doivent arriver de Pointe-Noire pour qu'à présent. Cette distribution touchera aussi plus de 3000 familles. Caritas a lancé, depuis mi-mars, un appel d'urgence au niveau du réseau Caritas international, c'est-à-dire l'ensemble des Caritas au monde, pour financer une intervention en faveur des personnes sinistrées et déplacées, surtout celles qui sont dans les familles d'accueil. Cette action devait cibler, au départ, 3.000 familles pour une dotation des kits NFIs. Mais avec le temps, cet appel a de forte chance d'être orienté vers les réhabilitations des maisons. Ce qui veut dire que nous allons rentrer dans une nouvelle phase d'évaluation puisqu'il y avait des besoins qu'on avait évalués par rapport aux familles d'accueil et trois mois après, on se dit peut-être que ces besoins ne sont plus d'actualité. Il est prévu des rencontres, des discussions

avec les Caritas paroissiales et les curés qui sont dans la zone, pour voir dans quels termes se posent les problèmes de réhabilitation des logements. Quelles sont les attentes des gens ? Ou à défaut, explorer le domaine des appuis à la relance des micro activités pour ceux qui vivaient des petits métiers. Lorsqu'on a fait le travail d'évaluation au niveau des familles d'accueil, on a, par exemple, découvert, une femme qui était couturière et qui ne peut pas exercer pour l'instant parce qu'elle perdu ses machines à coudre. Tout cela C'est autant de pistes de réflexion sur d'éventuelles interventions que le Réseau Caritas pourrait mener en faveur des sinistrés du 04 mars 2012.

**Ferdinand MALONGA**

(Superviseur du site de la Cité des 17 pour le compte de Caritas)

Et

**Junior NGUEMBO**

## Les actions de l'ONG Médecins d'Afrique dans la prise en des victimes du 4 mars 2012

Pour apporter, tant soit peu, une aide aux populations sinistrées et aux victimes, le Gouvernement a ouvert des sites d'habitation et renfloué en médicaments les structures sanitaires, pour une meilleure prise en charge. Cette initiative gouvernementale a été appuyée par les ONG, les agences du système des Nations Unies, et les partenaires.

C'est dans cette perspective, et en rapport avec sa vocation d'ONG d'appui au développement socio-sanitaire, que Médecins d'Afrique a ouvert des postes de santé dans les sites du marché de Nkombo et de la Cathédrale Sacré-Cœur (avant la fermeture du site, le 24 mai, sur décision du gouvernement congolais et déplacement vers la Cité des 17). A travers ces deux postes, Médecins d'Afrique assure le traitement des pathologies médicales et psychologiques

des déplacés. Les équipes médicales réalisent un screening médical des déplacés vivant dans les sites, une prise en charge médicale



Poste de santé Cathédrale Sacré Cœur

des patients, le transfert des cas les plus graves vers les hôpitaux de référence et la prise en charge des cas de malnutrition notamment chez les enfants de 0 à 5 ans. Ainsi, depuis l'ouverture des

postes de santé, 4790 patients ont été consultés au niveau du poste de santé de la Cathédrale Sacré Cœur et 6419 au niveau du poste de santé du site du marché de Nkombo. Le profil épidémiologique reste dominé par le paludisme, la rhinopharyngite, la grippe ; les mauvaises conditions d'hygiène et d'assainissement favorisant rapi-

dement l'émergence de maladies infectieuses. Pour améliorer le pronostic de certains patients, 202 ont été référés vers le CHU de Brazzaville. Ces références restaient dominées pour des cas de rougeole, de suspicion de fracture, d'insuffisance cardiaque, d'hypertension artérielle sévère, de diabète et de travail d'accouchement.... Dans le cadre de la surveillance nutritionnelle, des nutritionnistes ont réalisé le screening nutritionnel de tous les enfants de 0 à 5 ans. Ainsi, les enfants en malnutrition modérée bénéficient d'intrants et les enfants en malnutrition avec complication dépistés sont référés vers les hôpitaux pour une prise en charge complète. Le soutien psychologique aux victimes d'une telle catastrophe est primordial. Aussi, les psychologues cliniciens mènent-ils des entretiens primaires d'aide psychologique aux victimes, en vue de palier l'apparition à plus ou moins long terme du trouble post-traumatique. L'objectif des consultations est d'établir une stratégie de désamorçage par la verbalisation et l'explication du caractère normal des signes actuels de stress post-traumatique chez le patient. Au poste de santé de la cathédrale, 1581 patients ont consulté les services des psychologues et 394 ont été reçus par les psychologues du marché de Nkombo. Toutes ces actions ont été menées par une équipe de membres actifs et volontaires de Médecins d'Afrique, composée, essentiellement, d'un médecin, de cinq infirmiers, de deux nutritionnistes et de deux psychologues, déployée dans chacun des deux sites.

**Médecins d'Afrique**

## Payement de l'allocation d'urgence aux sinistrés et déplacés

### La dignité humaine tout simplement bafouée

**L'Association des Droits de l'Homme et l'Univers Carcéral a dénoncé des violations des droits humains dans son rapport du 9 mars 2012. Et l'association n'a pu publier son deuxième rapport sur la gestion de ce drame parce que l'accès aux sources d'information lui a été refusé.**

Le soir du 4 mars 2012, nous avons mis une équipe en place qui, le lendemain, s'est mise au travail par une collecte au travers d'une enquête. Cette tâche avait pour but de mesurer l'ampleur des dégâts.

L'équipe a été scindée en deux groupes. Nous étions présents dans les centres d'accueil. Nous suivions au jour le jour les décisions du gouvernement à ce sujet. Nous avons produit un rapport sur la prise en charge des sinistrés que nous avons rendu public, au cours d'une conférence de presse. Nous avons expliqué à la presse ce que l'ADHUC a pu constater sur le terrain. L'ADHUC a constaté la précipitation du gouvernement dans la prise en charge. Il faut aussi relever que notre pays ne s'était pas préparé à ce genre de questions.

En témoigne le manque de produits pharmaceutiques appropriés aux différents cas graves des blessés. A partir de là, nous avons organisé une autre conférence de presse, au cours de laquelle nous avons dénoncé la négligence du gouvernement parce qu'il ne tenait pas un

discours cohérent. Le ministre de la défense disait une chose ; le ministre de la communication disait autre chose.

#### Des violations des droits de l'homme

Dans les premiers jours, il y a eu des violations flagrantes des droits de l'homme.

Lorsque que les personnes déplacées sont arrivées au site, ADHUC a remarqué, par exemple, au site de la Cathédrale, que les déplacés n'étaient pas accueillis.



*Le Régiment blindé après l'explosion*

lis. Tenez, un membre de la Croix rouge a abandonné parce que ne pouvant contenir la masse des déplacés sur place. L'association, lors du paiement de l'allocation de soutien a relevé des dérapages en termes de violations des droits de l'homme.

Les bénéficiaires qu'étaient les sinistrés étaient exposés au soleil.

Aujourd'hui, ADHUC a raison, parce que le gouvernement reconnaît n'avoir pas totalement payé les sinistrés et déplacés internes. Le gouvernement s'est retrouvé dans cette situation parce que le recensement a été biaisé. Il fallait payer les sinistrés et déplacés dans leurs sites d'accueil. Le gouvernement, au final, s'est retrouvé avec un dépasement d'effectifs.

Présentement, il y a des vrais bénéficiaires qui n'ont pas encore perçu cette allocation, le gouvernement a suspendu le paiement de cette allocation.

La responsabilité des services des finances doit être dégagée dans ces ratés. Il y a aussi le fait que les élé-

ments de la force publique ont jeté de la bombe lacrymogène aux bénéficiaires qui attendaient, juste, le paiement de l'allocation. C'était une période où les droits de l'homme n'étaient plus respectés. L'organisation concernant le paiement des allocations n'était pas celle qu'on attendait.

Nous avons fait des recommandations. Par exemple, nous avons demandé au Chef de l'Etat de prendre en main la gestion des victimes. En écoutant la

cause de sa négligence.

#### Et la deuxième phase ?

La deuxième phase de notre action s'est réalisée quand il y a eu le paiement de l'allocation d'urgence qui est de 3 millions de FCFA, par sinistré. A ce niveau, aussi, il y a eu le non respect des droits de l'homme. Pour nous, c'était, vraiment, le non respect de la dignité de la personne. Alors qu'il s'agissait des personnes victimes d'un drame d'une ampleur telle que nous l'avons décrit, donc psychologiquement atteintes, n'ayant plus besoin d'être choquées par quoi que ce soit.

La lenteur de paiement de cette allocation d'urgence était aussi source de corruption.

Un cas : « si vous voulez être servis, sans trop attendre, donnez-moi le quitus de percevoir, à votre place, et en retour, vous me donnez une commission ».

ADHUC a, par-là, pensé produire un deuxième rapport, mais l'association n'a pas eu accès aux sources d'informations. L'information étant verrouillée.

**LOAMBA MOKE, Président de l'ADHUC.**

**Pour plus d'informations cliquez sur :**

**[www.pcpacongogo.org](http://www.pcpacongogo.org)**

Observatoire congolais des droits de l'Homme (OCDH)

## Extraits de deux notes de position publiées suite à l'explosion du dépôt de munitions de Mpila

L'Observatoire congolais des droits de l'Homme (OCDH) a exprimé, en mars 2012, sa vive préoccupation et son extrême indignation suite aux explosions du dépôt de munitions d'armes de guerre au camp du régiment blindé, au quartier Mpila, à Brazzaville, ce 04 mars 2012, dans sa première note de position, intitulée : « *Explosion du dépôt de munitions de Mpila : Conséquence de la négligence des plus hautes autorités du pays* ».

L'OCDH a déploré, par ailleurs, la négligence qu'ont fait montre les autorités sur la sécurité des populations alors que le pays a déjà connu, dans le passé, ce genre d'accidents malheureux.

Sous réserve des résultats de l'enquête pour établir d'autres responsabilités, l'OCDH a estimé que cette situation est le fait de la négligence de l'Etat congolais qui n'a pas su tirer les leçons des précédentes explosions de munitions survenues dans ce même camp du régiment blindé, en avril 2009. De même, l'explosion de la poudrière de Pointe-Noire en 1997 qui avait occasionné plusieurs dégâts humains et matériels n'est plus qu'un lointain souvenir pour le gouvernement congolais.

L'OCDH a exprimé son scepticisme face à la promesse du gouvernement d'indemniser les victimes de cette énième catastrophe.

En effet, force est de constater que le gouvernement a pris pour habitude d'user de ce saupoudrage pour ensuite abandonner les victimes sans soutien. L'exemple des suites données aux accidents ferroviaires de Mvougouti du 5 septembre 1991 et de Yanga du 22 juin 2010, du crash de l'avion de TAC à Pointe-Noire, du 21 mars 2011, est édifiant.

La majorité des victimes n'a jamais été indemnisée malgré les multiples démarches.

Au regard de ce qui précède, l'OCDH a recommandé :

### Au gouvernement :

- D'éloigner toutes les casernes militaires et autres dépôts de munitions de toutes les villes et lieux d'habitation de la République du Congo ;
- De procéder au ramassage des obus qui jonchent la ville de Brazzaville ;
- De créer des conditions sanitaires décentes dans les sites des sinistrés ;
- D'apporter une assistance médicale effective aux rescapés ;
- D'indemniser effectivement et équitablement les victimes de cette catastrophe humanitaire y compris celles des accidents ferroviaires de Mvougouti et de Yanga et du crash aérien de Pointe-Noire en toute transparence ;
- De mettre en place une commission d'enquête internationale, afin d'identifier la

cause exacte de cet incendie ;

- De mettre en œuvre un programme d'assainissement et de désinfection des lieux sinistrés, en vue de prévenir les épidémies.

### Enquête relative à cette explosion

Dans la deuxième « Note de position », intitulée : *Explosion du dépôt de munitions de Mpila* : Le mystère sur ses causes s'alourdit sur fond de mépris des droits humains. L'Observatoire congolais des droits de l'Homme vient, par la présente, exprimer sa vive préoccupation au regard de l'opacité dans laquelle se déroule l'enquête relative à l'explosion du dépôt des munitions d'armes de guerre au camp du régiment blindé de Mpila.

En plus l'arrestation arbitraire de deux avocats, maîtres Ambroise Malonga et Gabriel Hombessa, dans l'exercice de leurs fonctions, dans le cadre de cette affaire vient amplifier l'opacité qui entoure l'enquête sur les causes et les responsabilités de ces explosions qui ont causé les pertes des centaines de vies humaines.

Suite à l'explosion du dépôt des munitions d'armes de guerre au camp du régiment blindé, à Brazzaville, le 4 mars 2012, le gouvernement avait décidé de mettre en place une commission d'enquête.

Cette commission d'enquête qui siège à la Direction générale de la surveillance du territoire a procédé à l'arrestation de plusieurs officiers et sous officiers. Nous sommes en face d'un cas d'atteinte aux fondamentaux de la démocratie, à savoir le droit à un procès juste équitable et le respect des droits de la défense.

Cela étant, l'OCDH craint que cette situation ne tende à faire diversion sur les causes réelles et les auteurs de l'explosion du dépôt des munitions d'armes de guerre au camp du régiment blindé, à Brazzaville, le 4 mars 2012. Les Congolais attendent du gouvernement qu'il les édifie sur les tenants et les aboutissants de ce sinistre sans précédent. Les auteurs et les responsables de ce carnage doivent être sanctionnés conformément à la loi. Le gouvernement ne peut se dérober de l'impératif de vérité et de justice, mais dans le respect des droits de l'Homme.

Face à cette situation, l'OCDH a recommandé :

### Aux autorités judiciaires :

- D'ordonner la libération sans conditions de Maîtres Ambroise Malonga et Gabriel Hombessa ;
- De veiller à la protection de l'intégrité physique et morale des personnes en état d'arrestation ;
- De respecter le délai de

garde à vue prévu par les articles 47, 48, 49 et 50 du code de procédure pénale ;

- De garantir le droit à la présomption d'innocence ;
- D'accorder aux personnes gardées à vue le droit de recevoir la visite de leurs familles, des médecins et de s'entretenir avec leurs avocats ;

- De respecter les droits de la défense conformément au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, à la constitution et à la loi n°026-92 du 20 août 1992 portant organisation de la profession d'avocat.

### Au gouvernement :

De respecter le principe de la séparation des pouvoirs entre le judiciaire et l'exécutif ;

- De mettre en place une commission d'enquête internationale afin d'identifier la cause exacte de cet incendie ;
- De veiller, en toutes circonstances, au respect des normes internationales relatives à la lutte contre la torture et autres traitements cruels inhumains et dégradants ;
- De veiller, en toutes circonstances au respect des normes nationales et internationales relatives au droit à un procès juste équitable au respect des droits de la défense.

OCDH (Contacts : +242 05 553 15 73 / 05 530 68 60  
Brazzaville. République du Congo

**OSC membres du PCPA, rappelons-nous des valeurs de notre programme**

### Charte du Programme Concerté Pluri-Acteurs, valeur N°2:

**« Le développement de la culture de paix qui se fonde sur la recherche permanente et l'éducation à une paix durable construite dans le respect et la tolérance pour toutes les générations ».**



## Capitalisation du PCPA Congo

## Youssef CISSE satisfait du démarrage du processus

**Youssef CISSE, Consultant international en Organisation et Développement Stratégique, est chargé de faire la capitalisation du Programme Concerté Pluri-Acteurs (PCPA) au Congo. Le Consultant international aura à effectuer cinq (5) missions au Congo et travaillera avec le Consultant local, Rigobert BELANTSI. Avant de quitter Brazzaville, Youssef CISSE a fait avec notre collègue Justin Ducker MAMBIKI, le point de sa première mission –effectuée du 30 mai au 8 juin 2012-.**

**Vous voici à Brazzaville, qu'est-ce qui justifie votre présence?**

Je suis venu à Brazzaville pour réaliser la capitalisation des pratiques de concertation, dans le cadre du Programme PCPA. J'ai fait une semaine à Brazzaville, cela me donne l'opportunité de clarifier un point qui me paraît essentiel parce que le PCPA, qui est un Programme Concerté Pluri-Acteurs, a déjà fait l'objet d'une évaluation. Très souvent, les gens me posent la question : Quelle est la différence entre l'évaluation et la capitalisation ? Je voudrais clarifier ce point.

L'évaluation est un exercice qui permet d'apprécier l'efficacité du programme. Il y a un certain nombre d'objectifs et de ré-

sultats qui ont été définis au départ qu'il s'agit de mesurer et de constater la différence entre ce qui est prévu et ce qui est réalisé. De voir la manière dont ont été utilisées les ressources dans le cadre de ce programme.

Est-ce que les ressources ont été bien utilisées dans les rubriques qui ont été prévues d'une part et de manière efficiente, d'autre part ? Cela veut dire, une comparaison entre les moyens qui ont été mis en œuvre et les résultats qui ont été obtenus. Enfin, l'évaluation est également un exercice qui permet d'analyser la pertinence du programme, par rapport au contexte dans lequel il a été

mis en œuvre. Avant d'aborder la capitalisation, je parlerais du suivi-évaluation parce que d'autres personnes précisent qu'il y a également un travail de suivi et d'évaluation qui est en cours dans le Programme PCPA.

Le suivi-évaluation consiste à disposer d'une photographie dynamique de l'ensemble des activités du programme



Youssef CISSE

me pour savoir s'il y a des ajustements et des réaménagements à faire, des évolutions à imprimer. Pour cela, le suivi-évaluation interroge et précise les indicateurs permettant de disposer de cette photographie.

La capitalisation porte sur des questions très précises. Le programme est centré sur la concertation, le dialogue citoyen entre la société civile, les collectivités locales et les pouvoirs publics. En s'appuyant sur les pratiques de concertation et de dialogue mis en œuvre, à tous les échelons, il s'agit de voir comment se met en œuvre ce processus de dialogue, pour en dégager les ensei-

gnements essentiels pour aller encore plus loin. C'est sur cela que porte la capitalisation.

La capitalisation a ses particularités. A travers cet exercice, je vais tenter de cerner les conceptions, perceptions et pratiques du dialogue entre les acteurs et d'en tirer les principaux enseignements. Il ne s'agit pas d'un exercice où l'objet principal est de mesurer les résultats du PCPA. Je travaille avec les différentes parties prenantes qui sont impliquées dans le programme, de sorte à éclairer et à tirer les enseignements essentiels du processus de concertation autour du dialogue entre les différents acteurs.

**Vous avez échangé avec les plates-formes. Dites-nous, quelles leçons vous en tirez ?**

Il existe cinq plates-formes thématiques avec lesquelles j'ai travaillé, à travers des ateliers. L'enseignement que j'en tire : les plates-formes thématiques sont importantes dans l'évolution du PCPA. C'est important parce que, aujourd'hui, un constat a été fait avec les acteurs de la société civile. Celle-ci a du mal à construire son expertise en face des autres acteurs, notamment en face des pouvoirs publics. Pour moi, les plates-formes apparaissent comme des structures importantes, en ce sens qu'elles se regroupent autour des thématiques comme le développement rural, la santé, l'éducation notamment.

Elles tentent de se concerter autour de ces thématiques et

de se construire un point de vue, une capacité à analyser ce qui se passe dans ses différents secteurs et de proposer des réponses aux principales difficultés rencontrées. Une illustration peut être donnée par la plate-forme thématique sur l'éducation qui va faire un état de lieu et, à partir de cet état de lieu partagé par plusieurs acteurs, se construire un positionnement pour discuter avec les pouvoirs publics et les collectivités locales. Cela me paraît essentiel dans un contexte où la société civile est relativement faible dans l'affirmation de ses positions, même si par ailleurs il existe des organisations fortes.

D'où l'intérêt de fortifier les capacités et l'expertise des organisations de la société civile pour qu'elles soient en mesure de pouvoir dialoguer avec les autres acteurs. Les plates-formes thématiques sont inscrites dans une démarche qui est un préalable et en amont du dialogue politique et de la concertation entre les pouvoirs publics, les collectivités locales et la société civile.

**Certes ! Les plateformes ne sont pas encore mises en œuvre, est-ce que vous vous êtes fait une idée précise de la société civile congolaise ? Vous êtes sûr que ces plateformes pourront se mettre en œuvre, facilement et agir comme il le faut ?**

Non ! Je pense que cela ne sera pas facile, parce qu'on a beaucoup de plates-formes et d'associations. Je crois qu'il y a environ 90 as-

sociations de la société civile qui sont regroupées dans ces différentes plates-formes. Ce qui fait beaucoup d'associations avec des niveaux de capacités qui sont très hétérogènes. Il ne sera donc pas facile de faire fonctionner toutes les plates-formes.

Mais c'est un impératif pour « se préparer » au dialogue entre les différentes familles d'acteurs. L'intérêt de cette initiative c'est justement de s'organiser autour des thématiques et de faire que les organisations qui ont moins de capacités, moins de moyens techniques et intellectuels, puissent s'élever également. Mais, cette bataille n'est pas forcément gagnée.

Elle n'est pas forcément gagnée parce qu'il faut avoir les moyens de construire son positionnement thématique. Cela exige aussi des ressources financières qui, aujourd'hui, ne sont pas acquises. Ce n'est également pas acquis parce que c'est un travail de très longue durée qui, à mon avis, va excéder la durée du PCPA.

Par ailleurs, j'ai pu comprendre, et en regardant d'autres expériences dans d'autres pays africains, que ce type de structuration peut conduire à des comportements « autonomistes ».

Une plate-forme qui se sent relativement forte, qui a pu bénéficier de ressources conséquentes, peut avoir tendance, quelquefois, à se désengager, à se dégager du corps du PCPA.

(Suite page 10)

## Capitalisation du PCPA Congo

(Suite de la page 9)

C'est un point de vigilance sur lequel les animateurs du PCPA doivent être extrêmement regardants pour éviter qu'il y ait des forces centrifuges qui peuvent menacer l'unité en construction du PCPA.

**La scission, comment est-ce qu'on peut faire pour la freiner ? L'autonomie et la marge de manœuvres sont accordées ?**

Pour l'instant, je pense qu'on ne peut pas parler de scission. Là, je suis sur une analyse prospective et préventive, en disant que c'est une possibilité. Pour en rayer cette possibilité, il est essentiel de raffermir l'identité et de clarifier le discours du PCPA. Le PCPA est-il une structure d'appui à des organisations de la société civile ? Ou bien le PCPA est-il une entité, particulièrement, des organisations de la société civile congolaise ? Est-il une entité interne et partie prenante de la société civile qui s'engage dans l'édification d'une vision stratégique pour la création d'une vraie capacité des organisations de cette société civile ?

Est-ce que, en partie, le PCPA serait dehors, à côté des organisations pour les accompagner ou bien le PCPA est pleinement à l'intérieur du mouvement de la société civile ?

Vous pouvez constater que j'ai beaucoup d'interrogations qui reflètent une connaissance personnelle en voie de constitution. Mais, j'ai le sentiment que l'avenir des plates-formes se joue dans les options stratégiques qui seront prises par le PCPA.

Peut-être que si le PCPA s'oriente vers une approche plus inclusive dans la société civile et se dote d'une claire identité, cela pourrait

contribuer à réduire les possibilités d'un démembrement ou d'une scission des plates-formes.

**Vous avez aussi rencontré des personnes ressources qui ne sont pas seulement que des associations mais, des structures un peu variées, des pouvoirs publics etc. Alors qu'est-ce qui se dégage de ces échanges ?**

Oui ! Puisqu'on est dans la capitalisation des processus de concertation, des



Vue de l'assistance

processus de dialogue entre différentes familles d'acteurs, je dois rencontrer d'autres acteurs que ceux du PCPA et de la société civile. C'est une évidence. Ainsi, j'ai échangé avec des représentants des pouvoirs publics, notamment du ministère des Affaires sociales, du ministère du Plan. J'ai également rencontré des partenaires techniques et financiers, l'Union Européenne, l'Ambassade de France.

J'ai également rencontré des membres des conseils départementaux.

En France, j'ai eu des entretiens avec des responsables d'organisations de solidarité internationale. J'essaie d'avoir une approche globale qui me permet d'avoir l'opinion et l'avis du plus grand nombre d'ac-

teurs. Ce que j'en tire, c'est que tout le monde constate l'intérêt de ce dialogue, pour élaborer et mettre en œuvre les politiques publiques de développement. Cela a été, en partie, le cas lors de l'élaboration de la première version du document stratégique de réduction de la pauvreté du Congo. L'intérêt est affirmé mais, en même temps, tous constatent que c'est un exercice difficile. L'apprentissage de ce dialogue n'est pas aisé. Dans le contexte actuel, on ne peut pas par-

vers cette démarche, on accepte que chaque acteur a un rôle à jouer. Il est établi que l'Etat ne peut pas remplir tout l'espace du développement. Mais pour cela, il faut vaincre des méfiances et des incompréhensions.

Par exemple, des responsables dans certains ministères sont d'accord sur le principe de discuter avec les organisations de la société civile, mais ils estiment que celles-ci n'apportent pas grand-chose sur le fond des dossiers qui sont traités. Ils sont plutôt interpellés et critiqués. Ils reconnaissent que l'intérêt du dialogue est de construire des perspectives de manière concertée. On est dans un processus d'apprentissage qui demande du temps et de la persévérance. Le PCPA, en tant que tel, est un

lieu d'apprentissage. Lieu d'apprentissage d'abord pour les organisations de la société civile qui travaillent ensemble autour de certaines valeurs et bonnes pratiques.

Dans le comité de pilotage, on retrouve les acteurs des pouvoirs publics, des collectivités locales et de la société civile congolaise. On y retrouve aussi des membres des pouvoirs publics et des organisations de solidarité française. Il y a quelque chose qui préfigure de ce dialogue et tout le monde accepte le mécanisme et les règles du jeu du « travailler ensemble ».

J'ai la conviction qu'à terme on va y arriver. Il y a une acceptation de ce principe et de ce dispositif par les différentes parties. Même s'il y a encore des espaces

réfractaires, cela fait partie du processus normal d'expérimentation et d'apprentissage. Comme je disais plus haut, les plateformes thématiques sont aussi une préfiguration du « travailler ensemble ». L'enjeu est de travailler ensemble, de manière intelligente, malgré les différences de points de vue et de postures. Je crois qu'à terme on va y arriver.

**Pour conclure, vous avez encore des missions au Congo ?**

Oui ! En travaillant avec les plates-formes et les associations, en rencontrant les pouvoirs publics, j'ai noté un intérêt certain pour ce travail de réflexion sur les pratiques de concertation. C'est encourageant pour continuer le travail qui va durer une année avec plusieurs missions qui vont être faites à Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, Ouesso et Djambala. Je suis en train de travailler à la structuration de la suite du processus de capitalisation.

Dans un premier temps, dans les espaces d'intervention du PCPA, il s'agit de repérer et de décrire les pratiques de concertation. Ce travail a démarré avec des enquêteurs locaux. A partir du matériel fourni par les enquêteurs, je vais avoir carte et une dynamique des processus de concertation. Je pourrai, dès lors, examiner et analyser les questions relatives à la vision, la conception et la perception de ces pratiques de concertation.

Par la suite différents autres exercices menés lors de mes missions vont permettre de produire des livrets et un document de référence sur les pratiques de concertation au Congo.

**Propos recueillis par : Justin Ducker MAMBIKI**

## A propos de la participation locale en question.

(Suite de l'édition précédente : AC n°12)

**Le diagnostic** : c'est une opération qui consiste à faire un état des lieux d'une localité. Il permet d'identifier et de faire l'analyse systématique des atouts et des contraintes et de proposer des solutions réalistes.

**La participation** : c'est le fait de prendre part. Il ne s'agit pas d'une simple consultation des populations dans le cadre d'une réunion. La participation dont il est question ici est plus active et se traduit par une véritable implication des populations depuis le diagnostic jusqu'à la prise de décision. De nombreux outils et méthodes sont prévus pour mettre les membres de la communauté en situation de participation (voir aussi Démarche participative).

**La planification** : c'est l'action de prévoir les actions à réaliser à une période donnée et à un lieu précis, avec des moyens correspondants. Ces actions doivent être articulées pour faire un tout harmonieux pour le bien-être intégral.

**Le Plan** : est un document qui comporte des objectifs et des priorités, des stratégies et des actions ainsi que des moyens à mettre en œuvre. Il éclaire les choix et sert d'orientation des acteurs.

**La priorisation** : c'est le classement des actions hiérarchisées par ordre d'importance, en fonction de certains critères comme la pertinence et la gravité des problèmes, leur urgence et la disponibilité des moyens.

**Les ressources** : c'est l'ensemble des moyens à mobiliser pour réaliser les activités planifiées, afin d'obtenir les résultats attendus.

**Résultat attendu** : c'est le produit qui est généré après la réalisation d'une action ou

d'un certain nombre d'activités.

**Les indicateurs** : sont les éléments quantitatifs et qualitatifs qui permettent de mesurer les résultats obtenus par la réalisation d'une action.

**Le Suivi** : est un examen périodique du déroulement des actions en cours de réalisation.

**L'Évaluation** : permet d'apprécier les effets et les impacts du programme ou des activités. Elle se fonde sur la comparaison entre les données de la situation de départ et celles de la situation réalisée.

**Les axes de développement** : sont les orientations ou préoccupations majeures exprimées par les populations et les autres acteurs, en termes d'objectifs globaux de développement.

**La démarche participative** : est l'action qui consiste à associer et responsabiliser les différentes catégories d'acteurs locaux à toutes les étapes du processus de planification. Cette démarche exige une série de restitutions à chaque étape. D'où son caractère itératif qui facilite l'appropriation du plan élaboré par les concernés.

**La restitution** : est le fait de rendre compte aux acteurs concernés des résultats et des décisions prises à chaque étape du processus d'élaboration du plan de développement.

**La validation** : c'est l'étape au cours de laquelle les résultats partiels (à chaque étape) ou définitifs de l'élaboration du plan de développement sont soumis à la délibération pour approbation par les acteurs concernés.

**Communauté** : c'est l'ensemble des personnes qui

vivent dans une même entité géographique et qui partagent les mêmes réalités de la vie (atouts et contraintes) sur le plan économique, social et culturel.

**Développement communautaire** : c'est un processus de résolution des problèmes dans lequel les populations locales sont les acteurs principaux dans toutes les prises de décisions, pour l'amélioration de leurs conditions de vie. Ce processus donne aux populations la possibilité d'analyser leurs conditions de vie, de décider des moyens à utiliser, de s'organiser pour réaliser elles-mêmes des actions communes.

**La redevabilité** : c'est l'obligation qui est faite à ceux qui élaborent ou exécutent un plan de développement de rendre compte aux populations, de la gestion du processus (allocation des ressources, partage des succès et échecs...)

### LES PRINCIPES DE BASE DE LA PLANIFICATION COMMUNAUTAIRE

L'élaboration d'un plan de développement communautaire a pour socle des principes directeurs dont il faut tenir compte, à savoir :

1. **la promotion d'une citoyenneté responsable** : la philosophie basée sur l'implication et la responsabilité des populations pour leur développement entraîne un transfert des pouvoirs et confère des obligations aux citoyens.

2. **la prise en compte des ressources locales** : le processus de planification communautaire permet à la population d'identifier et d'analyser toutes les potentialités du territoire (naturelles, humaines, économiques etc) à prendre en compte en vue

de leur utilisation dans les actions à réaliser.

3. **la participation des populations et la collaboration avec les services et les partenaires extérieurs** : l'élaboration d'un plan de développement local ne peut pas se faire ni par les techniciens seuls, ni sans le concours des experts externes. Si les communautés locales ne sont pas associées, elles risquent de manifester un désintérêt et d'ignorer l'existence du plan. En conséquence, sa réalisation sera compromise ou se fera sans une collaboration franche des populations. La conception d'un plan de développement est donc une œuvre collective qui repose sur la collaboration entre les communautés, leurs représentants élus, les services techniques et les organisations non gouvernementales (ONG).

4. **la cohérence des programmes locaux avec les politiques nationales** : l'élaboration d'un programme de développement ne doit pas s'écarter des dimensions macroéconomiques. Les deux niveaux, local et national, doivent se renforcer et se nourrir en conciliant l'intérêt général et les intérêts spécifiques locaux.

5. **la redevabilité et la transparence à tous les niveaux** : toutes les parties prenantes au plan local de développement ont l'obligation de rendre compte des résultats atteints tant en ce qui concerne l'élaboration du plan que de sa mise en œuvre.

### LA DEMARCHE METHODOLOGIQUE PROPREMENT DITE

L'élaboration d'un Plan de Développement Communautaire (départemental, com-

munal) tient à une démarche ou processus. Et comme tout processus, il est jalonné d'étapes. Pour parvenir à la conception d'un PDC, il y a cinq principales étapes à traverser. Nous ne ferons que les citer en donnant quelques indications introductives. Nous n'aborderons donc pas tout le schéma logique de réalisation de chaque étape. Mais une indication sur leur durée minimale et approximative est prévue pour permettre aux lecteurs de comprendre que cette démarche est loin de ressembler aux simples rencontres de 2 à 3 jours auxquelles on a l'habitude d'assister. Et que le processus d'élaboration d'un plan de développement exige aussi des moyens conséquents en temps, en ressources humaines, financières et matérielles. Par ailleurs, la méthode qui consiste à mettre en place une équipe chargée de mener des enquêtes dans les villages, bien qu'en core en usage, ne procède pas de l'approche participative. Parce que les populations font l'objet des interrogations de manière passive. Les étapes indiquées sont donc les suivantes :

1. **L'étape préparatoire** : part des dispositions réglementaires et administratives décidées par les autorités, étant entendu qu'il est donné mandat aux conseils départementaux de se doter d'un programme de développement. Il s'ensuit une campagne d'information auprès de la population de la circonscription concernée. Une équipe d'animation multidisciplinaire est constituée et formée sur les méthodes et les outils à utiliser.

(Suite page 12)

## A propos de la participation locale en question.

(Suite de la page 11)

**2. L'étape de diagnostic et d'analyse** : caractérisée par deux sous-étapes ou phases qui sont :

a. la phase de collecte des données secondaires : il s'agit d'actualiser les informations sur la situation socio-économique de la circonscription (département, commune). Ces informations sont recueillies auprès des autorités, des différents services techniques et administratifs et par la recherche documentaire.

b. la phase de collecte des données primaires : se déroule auprès des populations aux différents échelons de la circonscription (villages, diverses associations...). Il s'agit d'identifier les forces et les opportunités qui peuvent favoriser le développement de la localité, les faiblesses et les contraintes qui sont des entraves à ce développement.

On procède à l'analyse des situations (jugées positives ou insatisfaisantes), leurs causes et les conséquences occasionnées. Des solutions (actions) appropriées sont proposées et aussi analysées pour déterminer leur faisabilité et les moyens qu'elles exigent.

**NB** : A cette étape où le diagnostic de la localité est connu, une première synthèse permet d'entrevoir les axes sectoriels sur lesquels porteront les interventions à mener.

**3. L'étape d'élaboration du document du PDC** : elle se subdivise en deux phases distinctes qui sont : la formulation des thématiques :

des commissions sont mises en place pour mettre les axes sectoriels en cohérence avec le niveau national et les normes techniques, en vue de leur faisabilité technique et financière. Des décisions sur les priorités sont

prises. Durée :

3 jours par thématique.

Mise en commun et synthèse sur le choix des priorités : le travail de réflexion par thématique abouti, à des propositions de projets. Mais il reste à hiérarchiser les projets en fonction des besoins prioritaires de la communauté. Une restitution des résultats doit être organisée par chaque commission pour solliciter la décision par les acteurs locaux.

Rédaction de la proposition du PDC : elle se fait sur la base des propositions retenues à l'étape précédente. Son contenu doit refléter les décisions arrêtées lors de la restitution.

Restitution et amendement du document provisoire du PDC :

une fois que le draft du PDC est disponible, il est fait une restitution aux populations, pour leur permettre de constater que les contenus sont conformes à leurs choix prioritaires. Cette phase a pour buts de favoriser la participation des populations aux décisions finales et d'améliorer le document dans son fond et sa forme.

Rédaction du document final du PDC : suite à la restitution précédente, l'équipe de rédaction peut rédiger le document final, en veillant à intégrer les contributions apportées par les populations et approuvées (observations et amendements).

**5. L'étape de validation/approbation du PDC**

Validation par le conseil départemental : le Conseil vérifie la conformité du document avec la politique nationale de développement.

C'est la reconnaissance officielle du PDC par les membres du conseil Départemental (ou Communal). Ils peuvent aussi demander des amendements avant de l'accepter définitivement.

Présentation du projet à l'au-

torité départementale : une fois que le PDC est validé par le Conseil départemental (ou communal), il est présenté au Préfet pour analyse et exploitation.

**NB** : s'il s'agit de plans de développement locaux (par districts relevant d'un même département), l'autorité préfectorale et le bureau du conseil examinent les questions d'intercommunalité.

Transmission du PDC à l'échelon national : une fois le document harmonisé, le Préfet le transmet au ministère de l'Intérieur chargé de la décentralisation et à celui en charge du Plan. A partir de ce moment, le document est rendu utilisable par les partenaires au développement et exécutoire.

**6. Gestion du Plan de Développement Communautaire** : elle correspond à sa mise en œuvre par le Conseil Départemental dont les préalables sont : la recherche des financements, l'élaboration des fiches techniques par projet, l'élaboration des chronogrammes...

**Remarque :**

(i) le PDC est un document dynamique qui doit faire l'objet d'une revue périodique pour l'adapter aux évolutions des contextes. Cette périodicité est décidée par le Conseil.

(ii) un comité de suivi ou de pilotage peut être mis en place au sein du Conseil, composé d'autres compétences, pour vérifier le déroulement de la mise en œuvre du plan ainsi que l'utilisation des moyens y affectés...

**METHODES ET OUTILS A UTILISER**

Etant donné que la démarche s'appuie sur la prise en compte de l'expression des populations à la base, des méthodes actives doivent être employées pour favori-

ser leur collaboration et leur participation.

Pour mener les différentes étapes parcourues, les méthodes et outils sont à choisir parmi celles-ci :

la Méthode Accélérée de Recherche Participative (MARP), la carte du milieu, les interviews, le transect, le profil historique, le diagramme de Venn, les monographies des villages, les textes sur les orientations nationales et les politiques sectorielles, les schémas directeurs, la grille de priorisation ou hiérarchisation des problèmes, la grille des critères de validation, les rapports divers...

Pour aider à l'analyse, on utilise souvent l'Arbre à problèmes et l'Arbre à Objectifs, le brainstorming, la matrice préférentielle par score... Une boîte à outils existe à cet effet.

**CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

Gouverner, c'est prévoir, c'est-à-dire planifier. Et pour planifier il faut, d'abord avoir des idées d'actions que l'on veut réaliser, ensuite les formaliser sous forme d'outil qui servira de tableau de bord. Pour ce qui concerne les départements qui ont connu la décentralisation, la loi a prescrit qu'ils doivent disposer d'un Plan de Développement. Et, comme on vient de le démontrer, l'élaboration d'un tel cadre d'orientation stratégique ne relève plus ni du seul bureau du conseil, ni de la compilation des rapports techniques des Directions Départementales. Le PDC doit être l'expression de la volonté collective des populations et des partenaires locaux. Tout en reconnaissant le caractère politique du PDC, il s'agit d'éviter toute approche bureaucratique et directive. Il faut que les populations puissent se reconnaître dans les projets arrêtés pour leur

développement. D'où la nécessité de l'approche participative qui associe aussi bien les élus locaux, les services déconcentrés, les organisations de la société civile et les populations.

Ces propos à caractère technique et pédagogique échapperont - nous n'en doutons pas - à la compréhension de nombreux responsables départementaux. Et la maîtrise de toutes les ficelles n'est pas le but visé par cette contribution. Seule la volonté et l'esprit d'initiative pour disposer d'un tel outil sont attendus des responsables départementaux.

**Elus locaux et autorités départementales, agissez pour planifier votre développement !**

La conduite de cette démarche relève des compétences des partenaires au développement (services techniques, organisations non gouvernementales...). Cependant, il n'est pas donné à tout le monde d'accompagner un processus d'élaboration d'un PDC. Ce travail relève d'une spécialisation dans le domaine du développement.

**Agents et Organismes d'appui, aiguiser vos capacités !**

Loin d'être un modèle type de plan de développement et surtout pas exhaustif, ce qui vient d'être présenté dans ces lignes n'est qu'un canevas dont les autorités départementales doivent s'inspirer pour produire leur programme de développement.

Voilà donc comment se réalise la Participation des populations, pour obtenir un Plan de Développement Local !

**Philippe NKOUNKOU MOUKOUTOU,**  
Consultant/Formateur en Développement Rural.